



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats semestriels 2024

- Mise en œuvre d'un pivot technologique grâce à la supériorité démontrée de l'ARNm dans le traitement des allergies ;
- Résistance du portefeuille de participations, hors Pharnext ;
- Dépréciation de l'intégralité des actifs liés à Pharnext, dans l'attente de leur évaluation ;
- Amélioration du résultat d'exploitation et résultat net impacté par les provisions comptables ;
- Trésorerie brute et lignes de financement devant couvrir les besoins estimés à 12 mois.

Suresnes, le 31 octobre 2024 – 18h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, présente ses résultats semestriels 2024. Le rapport financier semestriel est mis à la disposition du public ce jour et peut être consulté sur le site Internet de la société.

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « *Nos résultats semestriels démontrent le bienfondé de notre stratégie de diversification des risques. Sur le plan scientifique, nos essais sur l'ARNm ont démontré leur supériorité et nous offrent un formidable potentiel là où les kinoïdes avaient montré leurs limites. Sur le plan des investissements, l'aventure Pharnext s'est temporairement soldée sur un échec mais nous attendons impatiemment de connaître la valeur des actifs détenus par la fiducie pour notre compte et pouvons compter sur la solidité du reste des actifs.* »

Supériorité du vaccin à ARNm en traitement des allergies chez le primate non humain

Sur le plan de la recherche médicale, le 1^{er} semestre 2024 a été principalement marqué par la clôture, en mai 2024, de l'étude initiée en 2023, destinée à évaluer chez le Primate Non Humain (PNH) l'immunogénicité des deux plateformes (plateforme historique « Kinoïde » et nouvelle plateforme basée sur l'utilisation d'ARNm) dans le cadre de ses produits IL-4 et IL-13 contre l'Asthme. Il ressort ainsi de cette étude que le niveau et la durée des anticorps neutralisant induits sont plus importants avec la technologie ARNm, sans engendrer de toxicité apparente.

Fort de ses résultats, Néovacs a décidé de rediriger l'ensemble des projets vers cette nouvelle technologie. Le département CMC (*Chemistry, Manufacturing, and Controls*) de la Société a ainsi stoppé le développement des procédés de fabrication du vaccin Kinoïde conjugué et s'est orienté vers la recherche et l'audit de CDMO (*Contract Development and Manufacturing Organization*) dans les domaines des ARNm et de leur formulation, pour la synthèse de lots cliniques des candidats vaccins IL-4 et IL-13.

Consolidation de la stratégie de partenariats

Dans le même temps, afin de consolider sa politique de partenariats et d'accords de collaboration, Néovacs a notamment conclu au cours du 1^{er} semestre 2024 :

- Un partenariat avec l'hôpital Foch, établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) universitaire orienté vers une activité de recours, de recherche et d'innovation, notamment pour les maladies respiratoires, pour travailler étroitement sur des programmes associés à des pathologies autour de maladies respiratoires et allergiques ; cette synergie entre projet précliniques réalisés chez Néovacs et projets cliniques réalisés l'hôpital Foch devant permettre une meilleure prise en compte des besoins médicaux dans ses domaines ;
- Un accord de collaboration avec l'équipe INSERM de Dr Laurent Reber (Institut INFINITY, Toulouse, INSERM U1291), sur la mise au point d'une nouvelle technologie de synthèse d'anticorps 100% humains sans recours à l'expérimentation animale ; Cette collaboration ayant pour objectif de démontrer la faisabilité de l'approche, dans le but de mettre en place une « *Business unit* » permettant de générer des anticorps contre des cibles dans différents domaines thérapeutiques, pour la société et/ou pour des tiers ;
- Un second accord de collaboration avec l'équipe du Dr Nathalie Mignet, Directrice de recherche au CNRS, pour le développement conjoint de nouvelles formulations lipidiques pour la délivrance d'ARN messager (ARNm) codant pour des protéines cibles, du soi et du non soi, à usages humains et vétérinaires.

Néovacs poursuit également ses discussions avec le groupe Biosense Global LLC, son partenaire chinois dans la recherche d'un traitement sur le lupus, autour de la mise en place d'un accord de licence plus large que la Chine au profit de Biosense Global. Un tel accord doit faciliter la recherche par Biosense Global de partenaires afin de soutenir financièrement un nouvel essai de Phase IIb dans le lupus, après le retour favorable de la NMPA (*National Medical Products Administration*), l'autorité sanitaire chinoise, obtenu en 2023 pour soumettre une demande d'autorisation d'essai clinique (IND).

Bonne résistance du portefeuille de participations, avant dépréciation de l'intégralité des actifs liés à Pharnext

Néovacs poursuivi en parallèle son activité d'accompagnement d'investissement dont la valeur nette des actifs est passée de 48,2 M€ à fin 2023 à 19,6 M€ à fin juin 2024 avec :

- Un recul maîtrisé de 16% de la valeur des actifs, hors Pharnext, passant de 23,3 M€ à 19,6 M€, dans un contexte de difficultés croissantes de financement des sociétés BioTech et MedTech ;
- La dépréciation de l'intégralité des actifs relatifs à la société Pharnext à la suite de la procédure de liquidation judiciaire de la société ouverte en août 2024.

Pour rappel, à la suite de la finalisation de l'essai PREMIER, étude clinique pivot de Phase III en double aveugle de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), dont les premiers résultats ont été publiés en décembre 2023, et faute de visibilité sur les résultats de l'essai de Phase III mené par son partenaire TASLY (par l'intermédiaire de leur joint-venture commune dont PHARNEXT détient 30%), qui a acquis les droits de licence pour PXT3003 en Chine en 2017, Pharnext avait ouvert une conciliation, au printemps 2024. Faute de pouvoir à nouveau solliciter le soutien financier de Néovacs ou de la société GLOBAL TECH OPPORTUNITIES 13, deuxième partenaire financier de la société, Pharnext a procédé à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce et a sollicité l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. Cette liquidation judiciaire a été prononcée le 22 août 2024.

Préalablement à cette décision, le remboursement anticipé des obligations encore en circulation et détenues par le fiduciaire dans le cadre du financement conclu en septembre 2022, soit environ 22 M€, avait été demandé par ce dernier à la suite de la survenance de cas de défaut. En l'absence de remboursement par la société Pharnext dans le délai contractuel, le fiduciaire a demandé la réalisation des sûretés qui lui ont été accordées sur la propriété intellectuelle, les comptes bancaires et les créances d'assurance de Pharnext.

Une évaluation des actifs incorporels de la société Pharnext dorénavant détenus par le fiduciaire va être réalisée par un expert. L'évaluation pourrait être influencée par la possible demande de mise sur le marché (AMM) par le laboratoire chinois Tasly de PXT3003. Tasly en détient une licence pour le marché chinois et une autorisation d'exploitation aurait un impact favorable significatif sur la valeur des droits détenus par la fiducie pour le reste du monde. En fonction de la valeur retenue de ces actifs, Néovacs sera en mesure de procéder à une éventuelle revalorisation comptable à l'occasion de sa clôture annuelle.

D'ici-là, dans le cadre des travaux de clôture des comptes semestriels de Néovacs au 30 juin 2024 et à titre conservatoire, Néovacs a enregistré une provision comptable équivalente à 100% de la valeur de la créance.

Légère amélioration du résultat d'exploitation et forte baisse du résultat net

Grâce à une gestion stricte de ses dépenses, Néovacs a amélioré son résultat d'exploitation à -3,6 M€ au 1^{er} semestre 2024 contre -3,7 M€ au 1^{er} semestre 2023, malgré une dépréciation de 0,6 M€ sur les créances liées à Pharnext.

Dans le même temps, le résultat financier semestriel ressort à -5,2 M€ (-0,5 M€ un an plus tôt), dont -4,1 M€ de dépréciation d'actifs financiers liés à Pharnext. Enfin, le résultat exceptionnel passe de -0,5 M€ à -22,7 M€, là encore lié à hauteur de -21,0 M€ à l'exposition sur le dossier Pharnext. Au final, le résultat net semestriel ressort à -31,0 M€, dont -25,7 M€ liés au dossier Pharnext. Hors cette opération, le résultat net ressortirait à -5,3 M€, contre -4,3 M€ un an plus tôt.

Trésorerie brute et lignes de financement couvrant les besoins estimés sur les 12 prochains mois

Au 30 juin 2024, la trésorerie brute ressort à 0,2 M€, en baisse de 0,7 M€ sur 6 mois, soit le montant réinvesti dans le dossier Pharnext au cours de la période. Retraité de cet élément, les flux de financement de la période ont couvert la consommation de trésorerie liée aux opérations et aux investissements.

Ainsi, au 30 juin 2024, Néovacs disposait de 18,6 M€ de fonds propres totaux (dont 1,1 M€ au titre des ORA en cours d'*equitization*), d'un endettement financier brut de 0,5 M€, intégralement composé d'obligations à convertir en actions, et d'une trésorerie brute de 0,2 M€.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) à encaisser au titre de l'exercice 2023 (0,9 M€) ainsi que la capacité de financement résiduelle sur la ligne de financement (24,1 M€) doivent permettre d'assurer la continuité d'exploitation de la société à 12 mois.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologie kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokines (immunothérapie active) telles que les IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.